

JOURNAL DU DROIT INTERNATIONAL

paraissant tous les trois mois

FONDÉ EN 1874

CONTINUÉ DE 1923 à 1948

par

EDOUARD CLUNET

par

ANDRE-PRUDHOMME

Rédacteur en Chef :

BERTHOLD GOLDMAN

Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris
Associé de l'Institut de Droit international

Sous le haut patronage de

- M. ANCEL, Président de la 1^{re} Chambre civile de la Cour de Cassation.
- S. BASTID, Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris.
- A. BESSON, Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris.
- H. BLIN, Président de Chambre honoraire à la Cour de Cassation.
- R. DROUILLAT, Président de la 2^e Chambre civile de la Cour de Cassation.
- P. GUILLOT, Président de la Chambre commerciale et financière de la Cour de Cassation.
- G. HOLLEAUX, Conseiller honoraire à la Cour de Cassation.
- P. LEPAULLE, Avocat à la Cour d'Appel de Paris.
- P. LOUIS-LUCAS, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Dijon.
- M. MARTIN, Conseiller d'Etat.
- J. MAURY, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Toulouse.
- R. PINTO, Professeur à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris.

Secrétaire général de la rédaction

PHILIPPE KAHN

Maître de Recherche

au Centre National de la Recherche Scientifique

EDITIONS TECHNIQUES

123, rue d'Alésia

PARIS (XIV^e)

1972

TABLE TRIMESTRIELLE

1972 (99^e année). — 1^{re} livraison. — Janvier, février, mars.

Doctrine

| | |
|---|----|
| Concepts économiques et droit européen, par Jean SCHAPIRA | 5 |
| La réglementation de la prescription en matière de transports maritimes de marchandises. Examen de la portée internationale de l'article 16 de la loi du 18 juin 1966, par FAYEZ HAGE-CHAHINE . . | 17 |

Variétés

| | |
|---|----|
| La session de Zagreb de l'Institut de droit international | 40 |
|---|----|

Jurisprudence

| | |
|--|----|
| BULLETIN DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE, par J. BIGOT, B. GOLDMAN, Ph. KAHN, B. OPPETIT | 47 |
|--|----|

Arbitrage.

| | |
|---|----|
| Contrat principal, contrat international. — Caractère international de l'arbitrage. — Litige touchant à l'ordre public. — Arbitrabilité du différend (<i>Cass. civ. I, 18 mai 1971</i>) | 62 |
|---|----|

Assurances.

| | |
|--|----|
| Action directe de la victime contre l'assureur. — Droit applicable (<i>Cass. civ. I, 21 avr. 1971</i>) | 58 |
| Assureur étranger. — Convention interbureaux. — Bureau central français. — Désignation d'un assureur français pour représenter l'assureur étranger. — Qualité de l'assureur français (<i>Cass. civ. I, 10 fév. 1971</i>) | 55 |
| Domage automobile. — Réparation. — Conditions. — Certificat international d'assurance (carte verte) en état de validité (<i>Cass. civ. I, 10 fév. 1971</i>) | 55 |

Contrat.

| | |
|--|----|
| Loi applicable. — Localisation. — Déduction de la loi applicable (<i>Cass. civ. I, 29 juin 1971</i>) | 51 |
|--|----|

Jugement étranger.

| | |
|---|----|
| Demande en exequatur. — Intérêt (<i>Cass. civ. I, 21 avr. 1971</i>) | 58 |
|---|----|

Loi étrangère.

Interprétation souveraine d'un texte législatif, écartant implicitement l'opinion d'un jurisconsulte. — Motifs insuffisants (*Cass. civ. I, 6 janv. 1971*) 47

Responsabilité civile.

Loi étrangère compétente excluant la réparation du préjudice moral subi par la famille de la victime de lésions corporelles, sauf décès de celle-ci. — Contradiction avec l'ordre public au sens du droit international privé (non) (*Cass. civ. I, 6 janv. 1971*) 47

CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE FRANÇAISE,

par P. AYMOND, R. DAYANT, Ph. KAHN, G. de la PRADELLE, J. RIBETTES-TILLHET 68

Etrangers (Condition des).

Réfugié. — Convention de Genève du 28 juillet 1951. — Défendeur étranger. — Exception de caution *judicatum solvi* (*Cass. civ. I, 30 mars 1971*) 70

Filiation alimentaire.

Article 1717 du Code civil allemand. — Fins de non-recevoir. — *Exceptio plurium*. — Inexistence. — Atteinte à l'ordre public (non) (*Cass. civ. I, 22 déc. 1970*) 72

Jugement étranger.

Divorce. — Exequatur. — Epoux français. — Divorce prononcé en Algérie. — Tribunal compétent. — Lieu du domicile conjugal. — Renonciation au bénéfice de l'article 14 du Code civil (*Paris, 1^{re} ch. suppl. 22 oct. 1970*) .. 77

Nationalité.

Israélites. — Naissance du grand-père dans les territoires du sud algérien. — Petit-fils né au Maroc. — Décret Crémieux. — Application (non). (*Montpellier, 1^{re} ch. 10 mars 1969 ; Cass. civ. I, 6 janv. 1971*) 68

Responsabilité civile.

Quasi-délit. — Droit applicable. — Loi du lieu de survenance du fait qui donne naissance au quasi-délit. Loi de police et de sûreté. — Domaine (*Cass. civ. I, 5 juin 1971*) .. 73

Sécurité sociale.

Accidents du travail. — Détachement. — Notion (*Cass. soc. 7 janv. 1971*) 77

Convention franco-algérienne du 19 janvier 1965. Législation applicable. — Détermination en fonction du lieu de travail. — Exception. — Détachement. — Rapatrié (*Cass. soc. 16 déc. 1970*) 75

| | |
|---|----|
| CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE LIBANAISE, par Pierre GANNAGÉ | 80 |
| Biens. | |
| Nationalisation d'une entreprise en Syrie sans versement d'une indemnité préalable. — Poursuite des associés en paiement du passif. — Le jugement prononçant leur faillite est-il contraire à l'ordre public au Liban ? (<i>Beyrouth 31 mai 1968 ; Mont-Liban, 1^{er} avr. 1969 ; Cass. civ. I, 3 déc. 1969 et 8 avr. 1971</i>) | 89 |
| Contrat. | |
| Contrat passé en Australie entre Libanais pour la vente d'un immeuble situé au Liban. — Lésion du vendeur. — application de la loi libanaise (<i>Cass. civ. 4 mars 1968</i>) .. | 93 |
| Contrat passé en Italie entre un Libanais et un architecte italien pour la construction d'un hôtel en Arabie Séoudite. — Action en paiement d'honoraires. — Prescription. — Application de la loi libanaise (<i>Beyrouth, 4 juill. 1967</i>) | 92 |
| Crédit documentaire. | |
| Obligations du banquier créancier lors de la réception des documents. — Application des règles et usances du crédit documentaire (rédaction de 1962). — Interprétation stricte des conditions du crédit (<i>Cass. civ. I, 26 mai 1971 ; Beyrouth, 20 juin 1970</i>) | 95 |
| Divorce. | |
| Epoux libanais, épouse grecque. — Mariage célébré devant l'autorité religieuse grecque-orthodoxe à Beyrouth. — Action en divorce. — Conflit de compétences entre la juridiction civile et la juridiction grecque-orthodoxe. — Compétence de la juridiction grecque-orthodoxe sur la base de la qualification religieuse des dispositions de la loi grecque (<i>Trib. civ. Beyrouth, 3^e ch., 11 oct. 1968</i>) | 84 |
| Loi étrangère. | |
| Application d'office par le juge libanais qui peut rechercher lui-même le contenu du droit étranger (<i>Cass. civ. 11 juill. 1968</i>) | 80 |
| Mariage. | |
| Mariage d'un Français et d'une Libanaise célébré au Liban devant l'autorité religieuse grecque-orthodoxe. — Epoux domiciliés au Liban. — Compétence des juridictions civiles. — Application au divorce de la loi grecque-orthodoxe (<i>Trib. civ. Mont-Liban, 24 nov. 1964 ; Mont-Liban 20 mai 1966</i>) | 82 |
| Mariage d'un Libanais et d'une Française célébré au Liban devant l'autorité religieuse maronite. — Epoux domiciliés au Liban. — Compétence des juridictions civiles. — Application à la dissolution du mariage de la loi maronite (<i>Trib. civ. Mont-Liban, 24 nov. 1964 ; Mont-Liban, 20 mai 1966</i>) | 82 |

Succession.

- Succession d'un étranger. — Application de la loi nationale du défunt. — Disposition de la loi étrangère qui écarte de la succession la mère du *de cuius*. — Contrariété à l'ordre public libanais (non). (*Cass. civ.* 3 juill. 1968) .. 87

CHRONIQUE DE JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE INTERNATIONALE, 1969-1970 (suite).

- par David RUIZÉ 99

Condition juridique des fonctionnaires internationaux.

- Cessation de fonctions 123
- Démission (*T.A.O.I.T.* 26 mai et 6 oct. 1970) 123
- Entrée en vigueur (*C.J.C.E.* 14 avr. 1970) 130
- Licenciement (*Commission de recours E.S.R.O.* 17 nov. 69 ; *Commission de recours O.F.A.J.*, 9 mars 1970 ; *Commission de recours O.T.A.N.*, 27 nov. 1970 ; *C.J.C.E.*, 2 juill. 1969, 28 mai 1970 ; *T.A.N.U.* 22 et 23 mai 1969, 10 et 17 oct. 1969 ; 26 et 30 oct. 1970 ; *T.A.O.I.T.*, 17 mars et 3 nov. 1969 ; 26 mai, 6 oct. et 17 nov. 1970) 124
- Préavis et indemnités (*Commission de recours O.F.A.J.*, 9 mars 1970 ; *Commission de recours O.T.A.N.* 2 avr. 1969) 130
- Déroulement de la carrière 111
- Intérim (*C.J.C.E.*, 9 juill. et 16 déc. 1970) 111
- Mutation (*Commission de recours E.S.R.O.*, 13 oct. 1969 ; *T.A.N.U.* 29 oct. 1970, *T.A.O.I.T.*, 17 mars et 3 nov. 1969, 26 mai 1970) 112
- Notation (*Commission de recours E.S.R.O.*, 13 oct. 1969 ; *C.J.C.E.*, 25 févr. 1969) 113
- Promotion (*C.J.C.E.*, 9 juillet 1970 ; *T.A.N.U.*, 17 oct. 1969) 113
- Discipline 116
- Faute disciplinaire (*C.J.C.E.*, 27 mai 1970 ; *T.A.O.I.T.*, 6 oct. et 17 nov. 1970) 116
- Procédure (*C.J.C.E.* 7 mai 1969, 4 fév. 1970 ; *T.A.N.U.* 23 mai 1969 ; *T.A.O.I.T.* 6 oct. 1970) 117
- Sanctions (*C.J.C.E.* 4 fév. 1970 ; *T.A.O.I.T.* 3 nov. 1969) 118
- Droits et obligations 114
- Congé (*Commission de recours O.T.A.N.* 27 nov. 1970 ; *C.J.C.E.* 13 mai et 9 juill. 1970) 114
- Devoir de réserve (*Commission de recours O.F.A.J.* 9 mars 1970) 115
- Responsabilité du fonctionnaire (*C.J.C.E.* 10 juill. 1969) 116
- Principes généraux 100
- Droit de la défense (*T.A.O.I.T.*, 17 mars 1969, 6 oct. 1970) 109
- Notion de fonctionnaire international (*Commission de recours O.C.D.E.*, 23 nov. 1970 ; *C.J.C.E.*, 24 juin 1969) 100
- Responsabilité de l'Administration (*Commission de recours E.S.R.O.*, 13 oct. 1969, 19 nov. 1970 ; *C.J.C.E.*, 28 mai 1970 ; *T.A.N.U.*, 22 mai 1969 ; *T.A.O.I.T.*, 3 nov. 1969) 110

| | |
|--|-----|
| Statut (<i>Commission de recours E.S.R.O.</i> , 13 oct. et 17 nov. 1969, 19 nov. 1970 ; <i>Commission de recours O.T.A.N.</i> , 23 oct. 1969, 3 juin 1970 ; <i>C.J.C.E.</i> , 6 mai, 24 juin 1969, 13 et 28 mai 1970 ; <i>T.A.N.U.</i> , 13 et 22 mai 1969 ; <i>T.A.O.I.T.</i> , 3 nov. 1969, 26 mai et 17 nov. 1970) | 101 |
| Privilèges et immunités | 122 |
| (<i>Commission de recours E.S.R.O.</i> , 12 mars 1970 ; <i>Commission de recours O.C.D.E.</i> , 23 nov. 1970 ; <i>C.J.C.E.</i> , 25 févr. 1969) | 122 |
| Rémunération et avantages sociaux | 119 |
| Avantages sociaux (<i>Commission de recours E.S.R.O.</i> , 14 oct. et 19 nov. 1970 ; <i>Commission de recours O.T.A.N.</i> , 3 avr. 1969 ; <i>T.A.N.U.</i> , 13 et 22 mai 1969 ; <i>T.A.O.I.T.</i> , 26 mai et 6 oct. 1970) | 120 |
| Indemnités (<i>C.J.C.E.</i> , 15 juill. 1970 ; <i>T.A.N.U.</i> , 14 oct. 1969 ; <i>T.A.O.I.T.</i> , 3 nov. 1969) | 119 |
| Traitement (<i>T.A.N.U.</i> , 26 oct. 1970 ; <i>T.A.O.I.T.</i> , 26 mai 1970) | 119 |

Pratique comparée des Etats.

| | |
|---|-----|
| La protection des espaces maritimes, par Laurent LUCCHINI | 131 |
|---|-----|

Documents

CONVENTIONS INTERNATIONALES PUBLIÉES ET TEXTES LÉGISLATIFS OU RÉGLEMENTAIRES PROMULGUÉS EN FRANCE.

Droits de l'homme.

| | |
|---|-----|
| Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature à New York le 7 mars 1966 (publiée en France par décret n° 71-901 du 2 nov. 1971 ; <i>J.O.</i> , 10 nov. 1971) | 151 |
|---|-----|

Etrangers (Condition des).

| | |
|--|-----|
| Protocole franco-portugais sur l'immigration et la situation sociale en France des travailleurs portugais et de leurs familles (avec une annexe) signé à Lisbonne le 29 juillet 1971 (Publiés en France par décret n° 71-880 du 29 oct. 1971 ; <i>J.O.</i> , 31 oct. 1971) | 162 |
|--|-----|

Impôts et contributions.

| | |
|--|-----|
| Avenant à la convention du 22 mai 1968 entre la France et le Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur les revenus signé à Londres le 10 février 1971 (Publié en France par décret n° 71-642 du 15 juill. 1971 ; <i>J.O.</i> , 3 août 1971) | 165 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| Bibliographie et Revue des revues | 168 |
|---|-----|

| | |
|--------------------|-----|
| Informations | 186 |
|--------------------|-----|